



Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2022-050

Nombre de conseillers  
en exercice 19  
Présents 11  
Votants 17

L'an deux mille vingt deux,  
le vingt-quatre du mois d'octobre,  
le Conseil Municipal de la commune de SAINT- LAURENT- sur -SAÔNE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie-salle du Conseil Municipal, sous  
la Présidence de Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 octobre 2022

**Présents :** M. DOUSSOT, Maire ; MM. SAUVAGEON, MARTINEZ, BURTIN, Mesdames GAULTIER et MELLAC, Adjoint ; Mmes CAO-BROWN, COTTIN, FLORE, GERTRUDES, et MM. CHAREYRE (absent pour ce vote car parti à 19h20 en donnant pouvoir à Madame Géraldine FLORE, Conseillère Municipale), MACQUET (arrivé à 19h20 et présent pour ce vote), Conseillers Municipaux.

**Excusés :** Monsieur Jean BARBOSA, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Patrick BURTIN, Adjoint ; Monsieur Pierre BRESSION, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARTINEZ, Adjoint ; Monsieur Philippe CHAMBARD, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Marc SAUVAGEON, Adjoint ; Madame Florence CHEVAUCHET, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame Sandrine GAULTIER, Adjointe ; Madame Fabienne PERCHE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame Hakima MELLAC, Adjointe ; Madame Myriam CAICEDO.

**Absent :** Monsieur Emmanuel GARCIA-PIQUERAS, Conseiller Municipal.

\*\*\*\*\*

OBJET :

APPROBATION DE LA CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE COMMUN  
INFORMATIQUE DE MÂCONNAIS BEAUJOLAIS AGGLOMÉRATION (M.B.A.)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.5211-4-2,  
VU l'avis du Comité Technique Mâconnais Beaujolais Agglomération (MBA) du 24  
novembre 2022,

VU l'avis du Comité Technique de la commune placé auprès du Centre de Gestion de  
l'Ain en date du 25 novembre 2022,

Considérant la volonté des communes et de MBA de mutualiser un service d'assistance  
informatique,

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- d'approuver la convention jointe en annexe à la présente délibération et relative à  
la création d'un service informatique commune avec MBA,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Certifié exécutoire

- 2 DEC. 2022  
Reçu en Préfecture le

- 2 DEC. 2022  
Publié ou notifié le

- 2 DEC. 2022

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché le 25 octobre 2022

Pour copie conforme, en mairie le 1<sup>er</sup> décembre 2022

Le Maire  
Jacques DOUSSOT

Le Maire,  
Jacques DOUSSOT

